

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 mars 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 20 janvier 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 02/03/2016 et les informations données sont les suivantes.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS : SERVICE PRINCIPAL ET CCAS

Les différents comptes de gestion et comptes administratifs des services CCAS et principal sont présentés et sont en tout point identiques.

Ils sont approuvés par le conseil

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL ET CCAS

Après l'acceptation des comptes de gestion et administratifs des 2 budgets communaux, il est décidé d'affecter les résultats ainsi :

- Budget CCAS : fonctionnement – report : 1.667,34 €
- Budget principal : investissement – besoin de recouvrement du déficit : 148.832,20 €
fonctionnement – report excédent : 73.029,52 €

CONCESSIONS CIMETIERES

Il est décidé de fixer à compter du 1^{er} avril les concessions du cimetière ainsi :

- Concession trentenaire : 37 € le m²
- Concession cinquantenaire : 56 € le m²

PERSONNEL COMMUNAL

Compte tenu du départ en retraite d'un agent, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : -1

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. DESSOUBRAIS qui louait le local communal rue de la Gayerterie a décidé d'interrompre son activité sur la commune. La rupture du contrat de location est effective depuis le 1^{er} mars.
- Une enquête publique pour le bâtiment de logistique de 120.000 m² sur la zone d'Ozan va avoir lieu du 1^{er} avril au 4 mai. Le commissaire enquêteur sera présent 5 demi-journées sur cette période pour recevoir le public.
- Il est proposé au conseil de signer un CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion -Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), avec l'ancien saisonnier pour une durée de 1 an renouvelable ; la durée hebdomadaire est fixée à 30 heures.

Accord du conseil.

- Comptabilité : accord pour une subvention de 50 € pour l'association TGV et accord pour la signature du devis de l'entreprise ALGADE pour le contrôle du radon à l'école.
- Comme chaque année, la commission de la liste électorale (composé du maire, d'un représentant de la Préfecture et un représentant du Tribunal) s'est réuni et a procédé à sa révision : 714 électeurs au 29/02/2016.
- Une course cycliste traversera la commune le 13 mars.
- Monsieur PRIME : ♦ Suite à la déclaration d'antériorité du réseau des eaux pluviales, la police de l'eau demande de traiter quantitativement et qualitativement le rejet pluvial. Un courrier formalisant nos obligations doit bientôt parvenir en mairie. Il s'agira de stocker et de réguler environ 4.500 m³ d'eau. L'échéance de réalisation est fixée à 2018 mais la commune demandera un report d'échéance d'un ou deux ans.
 - ♦ Comme il avait été prévu lors de la réunion du 20 janvier, l'éclairage public est éteint de minuit à 6H. du matin.
- Suite au vent violent du 13 février, des dégâts ont été constatés à la salle omnisports. La mairie est en attente de devis pour les réparations.
- Monsieur LAURENT : Plusieurs travaux sont programmés pour le service technique : aménagement du columbarium, plantations, plots à installer à l'entrée du bourg (identiques au côté déjà aménagé), installation d'un local de 10 m² pour le tennis et un autre à côté du bâtiment du service technique.
- Monsieur PASCAUD : ♦ Des courriers ont été envoyés pour les habitants concernés par la présence de chenilles processionnaires sur leur parcelle.
 - ♦ Un état des lieux des différents produits d'entretien présents dans les locaux est en cours.
 - ♦ Des fiches pratiques pour l'utilisation des différents appareils des salles louées sont en cours d'élaboration.
- Mademoiselle BLAIN : Suite à la réunion du conseil d'école, plusieurs décisions ont été prises : 1°/ Dorénavant la garderie du soir se fera dans 2 lieux différents : la petite maison et la « petite cantine ». Les parents d'élèves se chargent de communiquer avec les parents en cas de problème sur cette nouvelle organisation. 2°/ les enfants venant d'une autre commune seront mis sur une liste d'attente et l'inscription scolaire définitive ne se fera qu'au mois de juin.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H20.